

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SOLARIT Kantenschutzlack

Date d'impression: 08.10.2015

Code du produit: 856.181

Page 1 de 7

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

SOLARIT Kantenschutzlack

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: Prenotec GmbH
Rue: Aathalstrasse 84a
Lieu: CH-8610 Uster
Téléphone: +41 (0)44 851 55 05
e-mail: info@prenotec.ch
Internet: www.prenotec.ch

Téléfax: +41 (0)44 851 55 06

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse
Notfallnummer: 145
Tel. +41 (0)44 251 51 51

Fournisseur

Société: Prenotec Deutschland GmbH
Rue: Geibelstrasse 56
Lieu: D-40235 Düsseldorf
Téléphone: 0049 (0)211 9608 1060
e-mail: info@prenogroup.com
Internet: www.prenogroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

DE: Giftnotruf Berlin, Tel.: +49 (0)30 19 24 0
AT: Vergiftungszentrale AKH, +43 (0)1 406 43 43

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

Kohlenwasserstoffe, C10-C13, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, Aromaten (2-25%)

Mention d'avertissement:

Attention

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P235 Tenir au frais.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SOLARIT Kantenschutzlack

Date d'impression: 08.10.2015

Code du produit: 856.181

Page 2 de 7

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Jet d'eau pulvérisée, Poudre d'extinction pour l'extinction.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient 2-butanone-oxime, éthylméthylcétoxime. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
64742-82-1	Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	20 - < 25 %
	919-446-0 01-2119458049-33	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H336 H304 H411	
	Kohlenwasserstoffe, C10-C13, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, Aromaten (2-25%)	5 - < 10 %
	919-164-8 01-2119473977-17	
	STOT RE 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H372 H304 H412	
872-50-4	N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone	< 1 %
	212-828-1 606-021-00-7	
	Repr. 1B, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Skin Irrit. 2; H360D *** H319 H335 H315	
13434-24-7	Manganbis(2-ethylhexanoat)	< 1 %
	236-562-0 01-2119979087-23	
	Repr. 2, Eye Irrit. 2, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H361d H319 H373 H411	
85203-81-2	Hexansäure, 2-Ethyl-, Zinksalz, basisch	< 1 %
	286-272-3 01-2119979093-30	
	Repr. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H361d H319 H412	
64742-95-6	Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	< 1 %
	918-668-5 01-2119455851-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H336 H304 H411	
96-29-7	2-butanone-oxime, éthylméthylcétoxime	< 1 %
	202-496-6 616-014-00-0	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H351 H312 H318 H317	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). En cas de déglutition, ne pas forcer un vomissement. Appeler aussitôt un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SOLARIT Kantenschutzlack

Date d'impression: 08.10.2015

Code du produit: 856.181

Page 3 de 7

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Peut être nocif par inhalation.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection personnel. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Bien nettoyer les surfaces contaminées. Kein Lösemittel verwenden.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRBS 2153)". L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé.

Indications concernant le stockage en commun

Tenir à l'écart de: Agent oxydant, Acide, alcalies (bases)

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage recommandée 15° - 30°C

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SOLARIT Kantenschutzlack

Date d'impression: 08.10.2015

Code du produit: 856.181

Page 4 de 7

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
872-50-4	N-Méthyl-2-pyrrolidone	20	80		VME 8 h	
		40	160		VLE courte durée	

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

porter une protection pour les yeux/le visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur:
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non déterminé

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point d'éclair: 36 °C

Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: 0.7 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 6.5 vol. %

Température d'inflammation: 200 °C

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 20 °C): 1.369 g/cm³

Hydrosolubilité: insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SOLARIT Kantenschutzlack

Date d'impression: 08.10.2015

Code du produit: 856.181

Page 5 de 7

Taux d'évaporation: non déterminé

Test de séparation de solvant: < 3%

9.2. Autres informations

Teneur en solide: 92 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune/aucun

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Agent oxydant, Acide, alcalies (bases)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO_x).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
872-50-4	N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone				
	par voie orale	DL50	3600 mg/kg	Rat	IUCLID
	dermique	DL50	8000 mg/kg	Lapin	IUCLID
96-29-7	2-butanone-oxime, éthylméthylcétoxime				
	dermique	ATE	1100 mg/kg		

Information supplémentaire référentes à des preuves

le mélange n'est pas classé dangereux conformément à la directive CE1999/45.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
872-50-4	N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	832 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 500 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	IUCLID
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	ca. 4897 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID
96-29-7	2-butanone-oxime, éthylméthylcétoxime					
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	750 mg/l	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
872-50-4	N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone	-0,54 (25° C)
96-29-7	2-butanone-oxime, éthylméthylcétoxime	0,63

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SOLARIT Kantenschutzlack

Date d'impression: 08.10.2015

Code du produit: 856.181

Page 6 de 7

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

080111 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encres d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Le déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): 1 % (13.69 g/l)

2004/42/CE (COV): 1 % (13.69 g/l)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SOLARIT Kantenschutzlack

Date d'impression: 08.10.2015

Code du produit: 856.181

Page 7 de 7

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Prescriptions nationales

Teneur en COV (OCOV): ohne VOC-Abgabe

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient 2-butanone-oxime, éthylméthylcétoxime. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)